

31 mars 2009

09.341

Question Elisabeth Bernoulli

Observatoire cantonal

Nous référant au rapport d'information de la Commission Observatoire cantonal 07.001, nous y lisons:

"La commission a largement débattu du contenu de ce procès-verbal. Elle en a conclu que les manquements constatés pouvaient être constitutifs d'infractions pénales, tels que, par exemple, faux dans les titres ou gestion déloyale des intérêts publics.

Les débats de la commission ont conduit le chef du Département de l'économie à informer le Ministère public de cet état de fait, par une dénonciation pénale datée du 25 septembre 2007.

... et plus loin ...

Le Grand conseil sera en conséquence informé par le Conseil d'Etat, en temps voulu, des conclusions de cette enquête pénale."

Dès lors, et compte tenu de cette dernière séance de la législature du Grand Conseil, nous souhaiterions être dûment informés des suites données par le Ministère public à cette dénonciation pénale.